

CRITERIUM (Plateau) SAISON 2022/2023
REGLEMENT U13 football à 8

Durée des rencontres :

2 matchs de 30 mn (pause coaching de 2 min, à 15 mn pour changer de camp et remplacer l'Arbitre Assistant).

OBLIGATION DE NOTER LE NOM DE L'ARBITRE ASSISTANT QUI DEBUTE LE MATCH SUR LA FEUILLE DE MATCH (AA :....). UN MEME JOUEUR NE PEUT TENIR CE ROLE QU'UNE SEULE FOIS PAR PLATEAU (MAXIMUM 15 MINUTES).

Rappel : 2 équipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :

- leur goal average général
- leur goal average particulier
- le nombre de buts marqués.

Quotation :

Victoire : 3 points

Match nul : 1 point

Défaite : 0 point

Match perdu par forfait : -1 point

DEROULEMENT : 3 PHASES CRITERIUM

- **Phase 1** : BRASSAGE sur 4 journées

3 poules de 9 équipes

Un plateau à 4 équipes et un plateau à 5 équipes sur les 3 premières journées. A la dernière journée, toutes les équipes sont réunies sur le même site pour disputer leurs 2 derniers matchs. Ce plateau comptera 5 rotations de matchs à 14h, 14h40, 15h20, 16h et 16h40 pour le dernier match. Vérifiez l'heure de vos matchs avant de vous rendre sur le plateau.

- **Phase 2** : 3 POULES

Poule A : 9 équipes

Les trois premiers de chaque poule de brassage (soit 9 équipes).

Poule B : 9 équipes

Les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} de chaque poule de brassage (soit 9 équipes).

Poule C : 9 équipes

Les 7^{ème}, 8^{ème}, et 9^{ème} de chaque poule de brassage (soit 9 équipes).

- **Phase 3** : 3 POULES

Poule A : poule de 9 équipes

Les 6 premiers de la poule A + les 2 premiers de la poule B de la phase 2

Poule B : poule de 9 équipes

Les équipes classées 8^{ème} et 9^{ème} de la poule A en phase 2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 7^{ème} place de la poule B en phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule C en phase 2

Poule C : poule de 9 équipes

Les équipes classées 8^{ème} et 9^{ème} de la poule B en phase 2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 9^{ème} place de la poule C en phase 2

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire. **En cas d'engagement d'équipes supplémentaires ou de forfait en phase 1, 2 ou 3, la constitution des poules pourra être modifiée.**